



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 janvier 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé d'établir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'application du mandat de la Mission. Il traite des activités de la MINUK et de l'évolution de la situation au Kosovo (Serbie) sur la période allant du 1^{er} septembre au 15 décembre 2007.

II. Statut futur du Kosovo

2. Pendant la période considérée, les délégations de Pristina et de Belgrade ont continué d'assister aux pourparlers menés sur le statut futur du Kosovo sous l'égide d'une « troïka » composée de représentants de l'Union européenne, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique. Une dernière série de négociations s'est tenue du 26 au 28 novembre, à l'issue de laquelle la troïka m'a soumis son rapport sur les résultats de cette nouvelle période d'engagement entre les parties, que j'ai transmis au Conseil de sécurité le 10 décembre (S/2007/723).

III. Situation politique

3. Le 17 novembre se sont déroulées avec succès des élections visant à désigner les membres de l'Assemblée du Kosovo ainsi que ceux des 30 assemblées municipales et à pourvoir les nouveaux postes de maire des 30 municipalités. Les élections étaient organisées par la Commission électorale centrale du Kosovo sous l'autorité de la MINUK et en étroite coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). C'est la cinquième série d'élections organisées avec succès dans la province depuis l'établissement de la MINUK. Le scrutin s'est déroulé sans incidents, à l'issue d'une campagne électorale globalement équitable et calme, et, comme l'a confirmé le Conseil de l'Europe, dans le respect des normes

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



européennes et des normes internationales. Le taux de participation (42,8 %) a été inférieur à celui enregistré lors des précédentes élections à l'Assemblée du Kosovo, tenues en 2004. Cette diminution est conforme à la tendance à une baisse de la participation constatée au Kosovo depuis quelques années.

4. Les résultats des élections à l'Assemblée du Kosovo ont été entérinés par mon Représentant spécial, Joachim Rucker, le 5 décembre. Un second tour de scrutin a eu lieu le 8 décembre pour départager les candidats à 23 postes de maire. Les résultats des élections municipales ont été certifiés le 17 décembre. Le Parti démocratique du Kosovo a remporté les élections à l'Assemblée en obtenant 34,2 % des voix. Le 12 décembre, le Président Fatmir Sejdiu a confié à son chef, Hashim Thaçi, la tâche de former le nouveau gouvernement. Les consultations entre le Parti démocratique du Kosovo et d'autres partis ont débuté le jour même, et des réunions devaient également être organisées avec des représentants de toutes les communautés minoritaires. La première session de la nouvelle Assemblée du Kosovo doit se tenir dans les 30 jours suivant l'annonce officielle des résultats, c'est-à-dire avant le 4 janvier 2008.

5. La participation des membres de la communauté serbe du Kosovo a malheureusement été très faible, ne dépassant que légèrement le taux enregistré lors des élections de 2004. Sur les 2 300 voix remportées par les formations politiques serbes du Kosovo qui ont participé aux législatives, aucune ne provenait des trois villes du nord à majorité serbe (Leposaviq/Leposavić, Zveçan/Zvečan et Zubin Potok). Les autorités de Belgrade ont appelé au boycottage des élections, et cet appel a été suivi dans de nombreuses régions du Kosovo par les responsables serbes locaux, qui ont refusé de mettre les établissements scolaires à disposition pour l'installation de bureaux de vote, ce qui a obligé la MINUK à mettre en place des bureaux itinérants. On a par ailleurs signalé tout au long de la campagne des manœuvres d'intimidation à l'égard des candidats et des électeurs. Plusieurs formations politiques représentant des partis politiques établis en Serbie, qui s'étaient inscrites pour participer aux élections, se sont retirées de la campagne, apparemment à la suite de pressions. Mon Représentant spécial a estimé que ces incidents ont été pour beaucoup dans le faible taux de participation des électeurs serbes du Kosovo.

6. La plupart des membres de la communauté serbe du Kosovo qui ont pris part au scrutin vivent au sud de la ville de Mitrovica, ce qui est révélateur des différences existant entre la population du nord du Kosovo, où vivent une majorité de Serbes, dont la plupart refusent d'être administrés par Pristina, et les Serbes du reste de la province, qui admettent la nécessité de relations concrètes avec la majorité albanaise du Kosovo. Six des huit formations politiques serbes du Kosovo qui ont participé aux élections législatives se sont réparti les 10 sièges de l'Assemblée du Kosovo réservés aux partis représentant les Serbes de la province.

7. Même si ces partis devraient siéger à l'Assemblée et au sein du nouveau gouvernement, dans lequel deux postes ministériels sont réservés aux Serbes du Kosovo, il serait prématuré de voir dans cette participation un revirement de l'opinion générale de la communauté serbe du Kosovo en faveur d'une participation aux institutions provisoires d'administration autonome. Compte tenu du faible taux de participation, et pour garantir le respect des résultats des élections dans les municipalités à majorité serbe du nord du Kosovo et dans les municipalités mixtes à forte présence serbe, mon Représentant spécial a élaboré une solution qui permettra

d'assurer une représentation équitable de toutes les communautés. Dans les trois villes du nord de la province touchées par le boycottage, les assemblées municipales en place avant les élections seront maintenues provisoirement, pour une période de six mois. Dans les deux villes du sud touchées par le boycottage, des représentants des Serbes du Kosovo seront nommés pour siéger aux assemblées municipales, en nombre proportionnel au pourcentage que représente leur communauté dans la population locale.

8. Tout au long de la campagne électorale, les membres de l'Équipe d'unité du Kosovo ont continué de participer aux négociations conduites par la troïka sur le statut futur du Kosovo. Dans le même temps, ses représentants ont à de nombreuses reprises réaffirmé que toute nouvelle prolongation de ces pourparlers serait inacceptable, rappelant qu'une date pour la déclaration de l'indépendance du Kosovo devrait être fixée rapidement, après le 10 décembre, en concertation avec la communauté internationale. Cela a fait naître au sein de la communauté albanaise du Kosovo un nouvel espoir de voir le Kosovo devenir indépendant dans un avenir proche. La pression exercée par l'opinion publique sur le nouveau gouvernement et sur l'Assemblée pour que le nécessaire soit fait rapidement afin de déclarer l'indépendance à l'issue de la période d'engagement est forte.

IV. Sécurité

9. Dans l'ensemble, la situation sur le plan de la sécurité est restée calme pendant la période considérée, sans incidents majeurs. Des actes de violence interethnique sont toutefois à signaler : des coups de feu ont été tirés contre des maisons occupées par des Serbes du Kosovo et des cocktails Molotov ont été lancés sur l'église orthodoxe serbe de Gjilan/Gnjilane. Des incidents de nature criminelle ont également eu lieu, dont le plus marquant a été un attentat à la bombe perpétré dans un restaurant de Pristina, qui a coûté la vie à deux personnes et fait 11 blessés. Les jours précédant le scrutin électoral ont été marqués par des tensions, en particulier par des manifestations répétées visant l'obtention de meilleures conditions de vie et par l'intensification des discours de propagande de la part de groupes extrémistes.

10. Les grèves et manifestations de protestation contre les conditions de vie difficiles, le chômage et les problèmes qui se posent dans l'enseignement ont pris de l'ampleur en octobre et novembre. L'une des plus importantes, le 7 novembre, a réuni devant le siège de l'Agence fiduciaire du Kosovo (KTA), à Pristina, entre 250 et 300 personnes venues réclamer pacifiquement le paiement des salaires dus et la redistribution immédiate aux employés d'une partie des profits des privatisations menées par l'Agence. D'autres incidents sans gravité se sont produits pendant la campagne électorale, notamment un acte de vandalisme commis contre les locaux d'un parti politique à Prizren et plusieurs fausses alertes à la bombe qui ont interrompu des rassemblements politiques. Par ailleurs, les rassemblements politiques qui ont eu lieu pendant la campagne ont été de taille relativement réduite et se sont déroulés sans heurts, ce qui montre que le processus électoral a, au moins en partie, permis de compenser les frustrations de la population du Kosovo, confrontée à des difficultés socioéconomiques et politiques. Les efforts déployés par le mouvement albanaise « Vetëvendosje » et d'autres groupes favorables à l'autodétermination pour mobiliser l'opinion publique contre les élections et contre toute négociation avec Belgrade n'ont eu que peu d'écho. Quatre cents manifestants ont participé à une marche en faveur de l'indépendance et contre la partition du

Kosovo à Pristina le 10 octobre. Des groupes radicaux, comme l'Armée nationale albanaise, ont également appelé à un boycottage des négociations. Toutefois, ces appels n'ont eu que peu d'effets sur le déroulement des élections et sur leurs résultats. Ils ont néanmoins réussi à faire régner un climat de tension les jours précédant l'élection, faisant craindre aux membres des communautés albanaise et serbe du Kosovo des actes de violence de la part des mouvements extrémistes.

11. Les groupes extrémistes illégaux serbes et albanais qui avaient fait parler d'eux pendant la période précédente ont continué de mener une propagande savamment orchestrée. Des membres présumés de la Garde du Tsar Lazare et de l'Armée nationale albanaise ont fait plusieurs apparitions dans les médias, diffusant ce qu'ils disaient être des interviews de leurs chefs. L'Armée nationale albanaise a déclaré qu'elle « patrouillait » dans le nord du Kosovo pour « protéger » la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) contre les forces régulières et extrémistes serbes. Le 14 octobre, la MINUK et la police serbe ont empêché la tenue d'un rassemblement interdit des membres de la Garde du Tsar Lazare à Mitrovica en refoulant un groupe de militants qui tentait d'entrer au Kosovo. Même si ces groupes ne représentent pas une menace immédiate pour la sécurité, leurs appels à la violence et leur apparence paramilitaire inquiètent toutes les communautés du Kosovo.

V. État de droit

12. Des faits nouveaux marquants ont été enregistrés sur plusieurs points importants au cours de la période considérée. Sur les sept détenus évadés de la prison de Dubrava le 18 août, trois ont été arrêtés, deux ont été tués dans des incidents distincts en ex-République yougoslave de Macédoine et deux sont toujours dans la nature. La commission indépendante qui a été créée pour enquêter sur les circonstances antérieures à l'évasion a achevé les investigations préliminaires. Les résultats seront consignés dans un rapport et communiqués en temps opportun.

13. Il est prévu que se poursuive le procès du chef du mouvement d'autodétermination « Vetëvendosje », accusé d'avoir organisé les manifestations du 10 février à Pristina, au cours desquelles deux manifestants ont été tués et plusieurs autres grièvement blessés. L'intéressé, qui n'est plus assigné à résidence, devrait comparaître à la nouvelle audience prévue pour le 30 janvier 2008. Les procès se sont également poursuivis dans les affaires relatives aux émeutes de mars 2004. À ce jour, les procureurs internationaux ont obtenu 15 condamnations et les procureurs locaux en ont obtenu 145. Le Bureau du Procureur spécial pour le Kosovo, qui vient d'être créé, a obtenu des condamnations dans deux affaires de trafic de drogues et d'armes, ce qui dénote des progrès dans le renforcement des capacités des tribunaux locaux.

14. Le Département de la justice de la MINUK a poursuivi sa collaboration étroite avec le Ministère de la justice pour faire en sorte que les règles de la fonction publique soient respectées et que l'on continue de renforcer les dispositions prises dans des domaines prioritaires tels que la protection des témoins et le fonctionnement du Bureau du Procureur spécial pour le Kosovo. La Commission d'assistance juridique du Kosovo a été inaugurée officiellement le 26 septembre par un représentant du Cabinet du Premier Ministre, avec la nomination d'un commissaire et de huit commissaires adjoints.

VI. Normes et intégration européenne

15. Le travail relatif à l'application des normes dans tous les domaines de fond progresse régulièrement, comme l'indique l'évaluation technique jointe en annexe au présent rapport (voir annexe I). Un nouveau projet de texte pour le Partenariat européen pour le Kosovo a été publié récemment par la Commission européenne et le texte définitif sera arrêté au début de 2008. Le nouveau Partenariat sera associé à un nouveau plan d'action pour un partenariat européen que le Gouvernement élaborera d'ici à la fin d'avril 2008. L'Agence pour l'intégration européenne établie au sein du Cabinet du Premier Ministre a formulé des propositions pour la réforme des mécanismes de mise en œuvre, de coordination et d'établissement de rapports liés à l'intégration. Le rôle de chef de file assumé par l'Agence garantit une complète prise en main des opérations par les autorités locales et montre que la conjonction est bien assurée entre le processus relatif aux normes et le processus d'intégration européenne, qui continuera de guider le Kosovo.

16. La Commission européenne a présenté le rapport de situation sur le Kosovo pour 2007 lors d'une réunion du Mécanisme de suivi du processus de stabilisation et d'association, le 7 novembre. Ce rapport, qui a été publié dans le cadre du « Paquet élargissement » et qui constitue un guide important pour les réformes au Kosovo, faisait référence à la stratégie d'élargissement de l'Union européenne, dans laquelle on soulignait la nécessité de parvenir à un règlement sur le statut du Kosovo sans tarder afin de permettre le développement politique et économique du territoire et de garantir la stabilité régionale, et fournissait une description détaillée des progrès réalisés par les institutions provisoires dans les domaines politiques et économiques clés, ainsi que des obstacles qui restent à surmonter.

VII. Économie

17. Le cadre de dépenses à moyen terme du Kosovo pour 2008-2010 a été adopté par le Gouvernement en septembre. Ce document esquisse les contours d'un cadre macroéconomique et de stratégies de dépenses sectorielles à moyen terme pour les institutions provisoires et intègre les recommandations des institutions financières internationales et des principaux donateurs, notamment celles de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de la Commission européenne. Il donne suite à l'objectif prioritaire du Gouvernement qui est d'assurer une croissance économique rapide et durable pour le bien des citoyens du Kosovo. Il fait également écho au plan directeur du Gouvernement, qui définit des grandes orientations pour le développement de l'économie et la promotion des investissements privés. Les secteurs vers lesquels les dépenses publiques seront orientées en priorité dans les prochaines années sont ceux de l'état de droit, de l'énergie, des transports et de l'éducation. En outre, le Gouvernement prévoit, dans le cadre de dépenses à moyen terme, une augmentation ciblée des dépenses publiques pour des catégories sociales particulières.

18. L'Agence fiduciaire du Kosovo a lancé 30 vagues de privatisations à ce jour, à la suite desquelles 545 nouvelles sociétés ont été créées au moyen du produit de la vente des actifs de 312 entreprises collectives. Les résultats d'une enquête menée par l'Agence européenne de reconstruction sur un échantillon de 55 entreprises manufacturières privatisées disséminées sur tout le territoire du Kosovo étaient encourageants. Ils ont fait apparaître que le nombre d'emplois créés depuis la

privatisation de ces sociétés avait augmenté de 23 % et que le chiffre d'affaires mensuel affichait également une progression (26 %). Six pour cent de l'ensemble des salariés des sociétés incluses dans l'échantillon appartenaient à des minorités et 20 % d'entre eux étaient de sexe féminin. Ces sociétés font toutefois apparaître des déficiences manifestes, surtout en ce qui concerne la gestion, la planification et la connaissance de la dynamique des marchés.

19. Par l'intermédiaire de la MINUK, le Kosovo continue d'être un membre actif de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale de la Communauté de l'énergie et de l'Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est. Cependant, la Serbie fait toujours obstacle à l'intégration du gestionnaire du réseau de transport d'électricité du Kosovo dans le mécanisme de compensation entre gestionnaires de réseaux de transport qui est mis en place dans le cadre de la Communauté de l'énergie de l'Europe du Sud-Est. Par voie de conséquence, le gestionnaire du réseau kosovar ne perçoit aucune compensation pour l'énergie qu'il transporte sur son réseau (alors que le gestionnaire du réseau serbe est rémunéré), ce qui l'empêche d'entretenir et de moderniser le réseau comme il convient.

VIII. Gouvernance

20. Le 16 octobre, la MINUK a publié un règlement instituant la fonction de maire et des élections correspondantes au suffrage direct par les habitants de chacune des municipalités du Kosovo. Le nombre de municipalités, leurs compétences et l'effectif des assemblées municipales restent inchangés. Le rôle des représentants municipaux de la MINUK a également été modifié après coup pour tenir compte du fait qu'une bonne partie des responsabilités qu'ils assumaient antérieurement dans le domaine des finances et de la gestion du personnel a été transférée aux autorités locales.

21. Le Ministère de la santé du Kosovo a pris des dispositions pour renforcer et rationaliser la structure administrative du système de santé en supprimant les bureaux régionaux et en nommant le directeur exécutif du University Clinical Centre du Kosovo. Tous les établissements de soins secondaires et tertiaires ont ainsi été placés sous la tutelle du Ministère.

22. Le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, agissant en coopération avec les autres ministères et les organismes internationaux intéressés, a commencé à s'occuper de la question des substances toxiques ou radioactives qui se trouvent actuellement au Kosovo. La présence de telles substances a été décelée sur 113 sites; 10 d'entre eux nécessitent une attention particulière et une surveillance constante.

IX. Décentralisation

23. Le Gouvernement du Kosovo a prorogé le mandat des trois unités municipales pilotes de Mamusha/Mamuša/Mamuşa, Junik et Djeneral Janković/Hani i Hotit, telles qu'elles se présentent actuellement, jusqu'à ce que le statut du Kosovo soit définitivement arrêté. Ces unités ont établi un projet de budget pour 2008, qui a été soumis au Ministère des finances et de l'économie, et on est en train de recruter de nouveaux fonctionnaires. Le Ministère des collectivités locales met la dernière main

à de nouveaux projets de loi portant sur l'auto-administration des collectivités locales et les élections locales ainsi que sur les limites municipales et les recettes des municipalités.

X. Patrimoine culturel et religieux

24. La Commission chargée de la reconstruction a poursuivi les travaux sur neuf chantiers concernant des églises orthodoxes serbes qui font partie du patrimoine culturel. Toutefois, les travaux entrepris sur une église située à Gjakovë/Djakovica ont dû être interrompus lorsque les autorités municipales ont prétendu que les permis nécessaires n'avaient pas été délivrés et que des ouvriers travaillant sur le chantier ont été menacés par des hommes armés. Au total, 18 incidents ont été signalés à propos de sites religieux, dont deux seulement ont été jugés graves. Le Service de police du Kosovo a réagi en renforçant la surveillance des sites religieux dans toutes les régions et, le 16 novembre, le Gouvernement du Kosovo a approuvé un crédit de 50 000 euros pour le financement de mesures de sécurité supplémentaires dans les églises les plus vulnérables.

XI. Retours

25. Le nombre de membres de minorités qui sont rentrés au Kosovo reste très faible, malgré quelques progrès marginaux. Le nombre de retours de personnes déplacées enregistré entre janvier et novembre 2007 était plus élevé que celui de l'an dernier pour la période correspondante. Selon les estimations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au 30 novembre, 1 561 membres de minorités sont retournés au Kosovo en 2007, les plus grands nombres de retours ayant été enregistrés dans les régions de Mitrovicë/Mitrovica et de Gjilan/Gnjilane. On estime à 17 697 le nombre total des membres de minorités rapatriés depuis 2000. Dix projets de développement et de stabilisation communautaires visant à faciliter l'intégration équitable de toutes les communautés et de leurs membres qui résident actuellement au Kosovo ont été exécutés et la réalisation de 40 autres est plus ou moins avancée. Entre septembre et octobre, 110 personnes ont regagné le quartier rom (Mahala) de Mitrovica, ce qui porte à 436 le nombre de personnes (soit 92 familles) rentrées cette année. Trois projets représentant un coût de 1,95 million d'euros ont été exécutés; ils ont permis d'assurer le rapatriement de 20 familles serbes, roms, ashkali et égyptiennes du Kosovo à Lipjan/Lipljan en octobre, de 20 familles ashkali, circassiennes, turques et albanaises du Kosovo à Vushtrri/Vučitrn en novembre, et de 30 autres familles serbes du Kosovo à Lismir/Dobri Dub et à Nakaradë/Nakarade (Fushë Kosovë/Kosovo Polje) en décembre.

26. Le projet de renforcement des capacités du Ministère des communautés et des retours géré par l'Agence européenne pour la reconstruction, a mis en évidence de graves carences dans la gestion financière interne du Ministère et montre clairement que, si l'on ne remédie pas à cette situation, le Ministère aura du mal à obtenir de nouvelles améliorations. Les hauts fonctionnaires du Ministère sont en train de mettre en place un système de contrôle financier rigoureux avec l'assistance d'une équipe de projet pour appliquer les recommandations formulées à l'issue d'un audit effectué il y a quelques mois.

27. Dans le cadre d'une importante initiative visant à établir une politique globale et un cadre opérationnel en matière de rapatriement, le Gouvernement a approuvé une politique de réadmission avec des procédures opérationnelles et une stratégie de réintégration pour soutenir les personnes qui ont été contraintes de retourner au Kosovo ou rapatriées à partir des pays d'accueil et gérer les problèmes connexes. Cette politique et les procédures correspondantes faciliteront le transfert des fonctions de réadmission de la MINUK au Ministère de l'intérieur.

XII. Arrangements internationaux futurs et transition

28. Les discussions avec les partenaires internationaux et locaux concernant la préparation d'une éventuelle transition vers des arrangements futurs applicables au Kosovo se sont poursuivies dans le cadre du groupe de travail ad hoc existant, indépendamment des résultats du processus relatif au statut futur.

XIII. Observations

29. J'accueille avec satisfaction et trouve encourageant le fait que les récentes élections au Kosovo aient été menées de façon régulière et équitable et conformément aux normes internationales. Le déroulement paisible de cette consultation électorale, organisée dans un délai très court, et qui a fait suite à une campagne pendant laquelle les candidats ont fait preuve de retenue et ont été respectueux les uns des autres, indique assez la maturité des institutions provisoires du Kosovo. Il importe que ces élections soient suivies sans retard de la formation d'un nouveau gouvernement de coalition pluriethnique.

30. Il est regrettable que les Serbes du Kosovo aient été aussi peu nombreux à participer aux élections. Celles-ci ont montré une fois de plus que de nombreux membres de la communauté serbe du Kosovo, en particulier ceux qui vivent dans le nord du Kosovo, ne se sentent pas représentés par les institutions provisoires du Kosovo. Ils continuent au contraire à s'en remettre des structures parallèles, soutenues par les autorités de Belgrade, pour la fourniture des services de base.

31. Les représentants politiques des Serbes du Kosovo, de même que les autorités de Belgrade, doivent encourager les Serbes du Kosovo à participer de façon constructive et active à la vie institutionnelle du Kosovo. En même temps, le Gouvernement du Kosovo et les dirigeants politiques doivent continuer à s'ouvrir aux Serbes du Kosovo et aux autres minorités.

32. Je salue l'action de la troïka, qui s'est attachée à faciliter des discussions intenses et substantielles entre Belgrade et Pristina sur le statut du Kosovo. Avec la présentation de son rapport sur cette période de quatre mois de nouvelles négociations, la troïka s'est acquittée de son mandat. Malheureusement, des divergences de fond demeurent entre les parties.

33. Les habitants du Kosovo nourrissent encore l'espoir qu'une solution au statut futur du territoire sera rapidement trouvée. En tant que tel, le statu quo n'est sans doute pas viable. Si l'impasse continue, les événements sur le terrain pourraient imposer leur logique, ce qui compromettrait gravement les réalisations et l'acquis des Nations Unies au Kosovo. Le Conseil de sécurité et la communauté

internationale doivent donc s'attacher en priorité à faire avancer le processus de la détermination du statut futur du Kosovo.

34. L'incertitude et la perte d'une dynamique favorable, dans le processus de détermination du statut futur, créent un risque d'instabilité, aussi bien au Kosovo que dans la région, et présentent un risque potentiel pour la sûreté du personnel des Nations Unies. Les parties sont donc incitées à réaffirmer et à respecter leurs engagements déclarés de s'abstenir de tout ce qui pourrait, par des actes ou des déclarations, menacer la paix, inciter à la violence ou compromettre la sécurité au Kosovo et dans la région.

35. Les Nations Unies, avec l'appui d'organisations internationales compétentes, sont désireuses d'aider le Kosovo dans la recherche d'une stabilité durable. À cet égard, je note que l'Union européenne est disposée à jouer un rôle accru au Kosovo, comme en témoignent les conclusions du Conseil européen du 14 décembre. L'engagement institutionnel grandissant de l'Union européenne au Kosovo est important, de même que le fait qu'elle apporte au Kosovo une perspective proprement européenne. Les progrès réguliers qu'accomplissent les institutions provisoires du Kosovo dans l'application des normes sont encourageants et doivent être encore accélérés. L'incorporation de ces normes dans le processus d'intégration du Kosovo dans l'Europe est également une évolution bienvenue. L'engagement constant de l'OSCE, au Kosovo, en particulier pour ce qui est d'assurer la protection des minorités et de faire respecter les droits de l'homme, est également d'importance critique.

36. Je prends note de l'engagement pris par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), à la réunion ministérielle du 7 décembre, de faire en sorte que la KFOR reste au Kosovo, que les contributions nationales à cette force, et notamment les réserves, soient maintenues à leur niveau actuel et sans nouvelles conditions, de répondre de façon déterminée à toute tentative de mettre en péril la sûreté de l'un quelconque des habitants du Kosovo.

37. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Joachim Rucker, et le personnel de la MINUK pour les efforts qu'ils déploient avec constance et acharnement pour faire avancer la situation au Kosovo. Je tiens également à remercier les partenaires des Nations Unies, la KFOR, l'Union européenne et l'OSCE et les organismes et fonds et programmes des Nations Unies et autres donateurs pour leur précieux concours.

Annexe I

Évaluation technique des progrès accomplis dans l'application des normes pour le Kosovo

**Établie par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo,
le 30 novembre 2007**

1. Les élections et le processus de règlement du statut du Kosovo ont principalement retenu l'attention au cours de la période considérée. L'application des normes dans le cadre du Partenariat européen pour le Kosovo s'est également poursuivie, sous la direction de l'Agence pour l'intégration européenne.
2. La Commission européenne a publié le 6 novembre le nouveau projet de Partenariat pour le Kosovo dont le texte final sera arrêté au début de 2008. Le Gouvernement du Kosovo envisage de préparer d'ici à fin avril 2008 un nouveau plan d'action pour un partenariat européen, qui deviendra le futur document directeur pour l'application des normes.

Fonctionnement des institutions démocratiques

3. Le Conseil de l'Europe a jugé que les élections au Kosovo ont été libres et régulières. La Commission électorale centrale a certifié 96 entités politiques (33 représentant la communauté serbe du Kosovo) sur les 101 qui ont déposé une demande dans ce sens. Le processus a été mené efficacement de manière professionnelle et la majorité des entités politiques ont respecté les dispositions et règles établies. Toutefois 17 des 33 entités serbes du Kosovo ont demandé à se retirer du processus avant la date des élections. En outre, 25 984 observateurs internationaux et locaux ont été accrédités.
4. Au total, 42 rapports financiers de campagne ont été soumis. Les entités politiques qui ne présentent pas ces rapports sont passibles d'une amende.
5. La participation des Serbes du Kosovo aux élections a été très faible et n'a été que très légèrement supérieure à celle de 2004. Sur les 107 prévus, 54 bureaux de vote, dont certains centres mobiles, ont été ouverts dans les zones serbes du Kosovo. Suite à l'appel au boycottage des élections lancé par les autorités de Belgrade, des directeurs d'école n'ont pas autorisé l'utilisation de leurs locaux comme bureaux de vote.
6. Le Département de la justice a créé en septembre la Commission indépendante des plaintes électorales et des recours qui est chargée d'entendre les plaintes et les recours formés au sujet des élections. La Commission se compose de cinq commissaires, de deux juges internationaux et de trois juges locaux. Depuis sa création, elle a reçu plus de 200 plaintes et recours et s'est déjà prononcée sur plus de 140.
7. Selon les toutes dernières statistiques gouvernementales, les effectifs de la fonction publique du Kosovo s'élèvent à 73 268 fonctionnaires dont 31 990 au niveau central. Les minorités constituent 10,5 % au niveau central et 12 % au niveau municipal. Suite à l'appel que Belgrade avait lancé aux Serbes du Kosovo de choisir d'émarger au budget serbe ou au budget du Kosovo, la plupart des fonctionnaires

serbes du Kosovo ont choisi le premier. Depuis lors, 462 ont été rétablis sur les états de paie du Kosovo à leur propre demande et ont perçu leurs arriérés de salaire que les institutions provisoires avaient gardés en fiducie.

8. L'Assemblée du Kosovo a adopté la loi sur les droits et responsabilités des députés, qui contient des dispositions incompatibles avec le cadre institutionnel. La loi sur le nom personnel et celle sur le numéro personnel n'ont pas été promulguées parce qu'elles violaient les dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

9. Il ressort des données gouvernementales que les femmes occupent 35,7 % de postes de la fonction publique mais 14,2 % seulement des postes de décision.

10. Le Gouvernement a finalement alloué à l'organisme de lutte contre la corruption des fonds restant sur le budget de 2007, qui lui ont permis de commencer le processus de recrutement de 20 fonctionnaires. La mise en œuvre du plan d'action contre la corruption accuse du retard dans la réforme des structures administratives, de la police et du système judiciaire.

11. Suite aux entrevues qui ont eu lieu en octobre 2007, la Commission de l'Assemblée du Kosovo a présélectionné trois candidats pour le poste de médiateur. Toutefois, le processus a été annulé en raison du caractère peu satisfaisant des procédures de sélection et du choix des candidats.

12. Les mécanismes visant à assurer et à suivre l'application de la loi sur l'utilisation des langues sont en place. Cependant, les faibles niveaux de participation et de représentation de toutes les minorités linguistiques demeurent un sujet de préoccupation. Sept des neuf instructions administratives nécessaires pour appliquer cette loi ont été adoptées.

13. La plupart des municipalités disposent de services linguistiques ou de traducteurs mais le nombre global de personnes recrutées est trop faible et leur niveau de compétence insuffisant. Les documents officiels sont disponibles en serbe mais avec quelque retard et des erreurs. Le respect des dispositions linguistiques demeure minimal dans les municipalités du nord (Zvečan/Zveçan, Zubin Potok, Leposavić/Leposaviq).

14. Une station de radio rom qui avait précédemment obtenu une licence a commencé à émettre à Prizren le 9 novembre. Sur les 116 opérateurs détenteurs d'une licence, 45 émettent dans des langues minoritaires.

15. La Radiotélévision du Kosovo (RTK) couvre 75 % du territoire avec son signal terrestre mais sa programmation par satellite, qui transmet tous les programmes en langues minoritaires, est disponible dans l'ensemble du Kosovo. Après l'annonce, en août 2007, de la résiliation du contrat régissant la collecte des droits de diffusion par la Compagnie d'électricité du Kosovo au nom de la RTK, les deux sociétés ont engagé des discussions sur une extension limitée de la collecte des droits.

16. Les efforts de médiation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ayant été menés à bien, le Conseil de la presse du Kosovo a convoqué la réunion de son organe directeur en novembre 2007, ce qui a marqué le relèvement de la crise du mois de juin.

Difficultés à surmonter

17. L'Assemblée du Kosovo devrait examiner le dernier rapport annuel de l'institution de médiation publié en juillet 2007 et prendre une part plus active à l'application de ses recommandations. Il faudrait procéder à un examen attentif du processus de sélection d'un nouveau médiateur.

18. Toutes les instructions administratives nécessaires concernant l'utilisation des langues doivent être adoptées et il faudrait lancer une campagne de sensibilisation. La Commission des langues doit représenter toutes les communautés linguistiques.

19. La publication du Journal officiel laisse encore à désirer. Un plan détaillé doit être élaboré pour éponger l'arriéré de publication de la législation. Les amendements promulgués par la MINUK doivent être pleinement intégrés aux textes juridiques dans leur version originale.

20. Bien que 2007 ait été déclarée année de la « Discrimination positive pour la promotion des femmes dans les institutions provisoires d'autonomie », aucun progrès sensible n'a été enregistré dans la réalisation de la parité dans la fonction publique. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer l'organisation et le fonctionnement des structures destinées à assurer l'égalité des sexes tant au niveau central qu'au niveau municipal. Il importe grandement de sensibiliser davantage le public aux droits des femmes dans l'ensemble du Kosovo.

21. Les préparatifs pour la transformation du Comité de contrôle interne en un organisme autonome relevant directement de l'Assemblée du Kosovo doivent se poursuivre. Il faut assurer la mise en œuvre rapide des recommandations du Comité. La Commission de nomination des hauts fonctionnaires doit résister à la politisation des postes de haut niveau de la fonction publique et continuer d'exercer les contrôles nécessaires dans ce processus.

22. La Radiotélévision du Kosovo a besoin d'un système de financement durable. Le deuxième tour d'attribution de subventions aux médias des minorités et des groupes vulnérables n'a pas encore eu lieu. Elle devrait veiller à ce que le transfert des 5 % de droits destinés au Fonds des médias de minorités soit effectué rapidement.

État de droit

23. Les taux d'élucidation des infractions restent comparables d'une communauté à l'autre.

24. La Commission d'assistance juridique du Kosovo, organe indépendant chargé de fournir gratuitement une aide juridique, a été officiellement inaugurée le 26 septembre. Trois fonctionnaires appartenant à des minorités ont été recrutés récemment, l'objectif étant de parvenir à un taux de 25 % de représentation des minorités.

25. Le 8 novembre, deux Albanais du Kosovo ont été condamnés pour avoir commis des actes délictueux pendant les émeutes de mars 2004 à Obiliq/Obilić. Ces condamnations ont porté à 30 le nombre des personnes condamnées à la suite de ces émeutes, dans le cadre de 15 affaires traitées par des procureurs internationaux. Douze prévenus ont été condamnés à une peine de prison, 18 ont été frappés d'une peine avec sursis et un a été acquitté. Dans cinq cas, les prévenus, au nombre de 12, ont fait appel et la cour a déjà commencé à examiner ces affaires. Les verdicts concernant les 19 autres prévenus sont définitifs. Cinq autres prévenus dans une

autre affaire attendent d'être jugés. Les procureurs locaux ont engagé plus de 300 poursuites pénales qui ont abouti à 145 condamnations. Plusieurs autres affaires en sont encore au stade de l'instruction.

26. Le 17 septembre, le Bureau du procureur spécial du Kosovo a achevé sa première affaire concernant l'achat, la possession, la distribution et la vente non autorisés de stupéfiants dangereux, qui a abouti à un verdict de culpabilité. Une mise en examen a également été confirmée dans une autre affaire du Bureau du Procureur spécial du Kosovo dans laquelle cinq personnes ont été inculpées pour tentative de meurtre aggravée et possession illégale d'armes à la suite des coups de feu tirés sur un certain nombre de personnes dont le chef de l'organisme de réglementation des télécommunications.

27. Des personnes ont récemment été mises en examen pour violation de la réglementation relative au blanchiment d'argent. Le Kosovo a fait des progrès dans le sens de la mise en place d'un régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et il prend des mesures visant à rationaliser l'action du grand nombre d'intervenants dans ce domaine. La capacité du Service de police du Kosovo d'enquêter sur les affaires de blanchiment d'argent s'est améliorée.

28. La représentation des minorités parmi les juges et les procureurs est de 11,2 % (dont 5 % de Serbes du Kosovo) et de 9,1 % (dont 3,4 % de Serbes du Kosovo), respectivement. Les femmes représentent 26,7 % des juges et 20,5 % des procureurs. Les minorités représentent 11,8 % (dont 8,1 % de Serbes du Kosovo) et les femmes 42 % du personnel des tribunaux.

29. La représentation des minorités est restée constante au sein du Service de police du Kosovo à 14,3 % (dont 9,5 % de Serbes du Kosovo) et de l'administration pénitentiaire du Kosovo à 14,2 % (dont 103 % de Serbes du Kosovo). Les femmes continuent de représenter 14,9 % du Service de police du Kosovo tandis que leur représentation au sein de l'administration pénitentiaire est légèrement en baisse, se situant à 16,9 %.

30. Aucun juge professionnel ne s'est porté candidat lors des dernières élections. Cependant, 32 juges non juristes ont admis qu'ils étaient soit candidats soit membres actifs de partis politiques, ce qui constitue une violation du code de déontologie et de conduite des juges non professionnels. Le Groupe de l'inspection judiciaire mène des enquêtes à ce sujet et des suspensions seront recommandées comme il convient.

31. Le compte personnel en espèces des prisonniers a été transféré au Ministère de la justice le 24 septembre dans le cadre du transfert en cours des fonctions exécutives de la prison de Dubrava.

32. L'Inspection de la police du Kosovo, créée en février 2007 pour contrôler et inspecter les membres du Service de police du Kosovo, a assumé à partir du 1^{er} octobre la responsabilité d'enquêter sur toutes les plaintes formulées à l'encontre du Service.

33. Un nouveau sous-poste de police a été créé dans la zone minoritaire de Magurë/Mgura (Lipjan/Lipljan), ce qui porte à 21 le nombre des sous-postes.

Difficultés à surmonter

34. Il reste encore beaucoup à faire pour protéger efficacement les témoins contre l'intimidation.
35. L'insuffisance des ressources dont souffre le système judiciaire continue de poser un grave problème de gestion des ressources humaines dans les tribunaux, notamment au niveau de l'appareil judiciaire.
36. Il faudrait arrêter le texte définitif de la loi concernant les tribunaux.
37. Les institutions provisoires devraient faciliter le transfert de plus de responsabilités pour les personnes portées disparues et les analyses scientifiques.
38. Le groupe du Ministère de l'intérieur chargé des politiques relatives à la police devrait formuler des politiques rationnelles dans le domaine de la sécurité et de la sûreté publique de sorte que les responsabilités fonctionnelles soient bien exercées par le Ministère de l'intérieur et que la coordination soit mieux assurée avec le groupe du Service de police du Kosovo chargé de l'analyse des politiques.

Liberté de circulation

39. Aucun crime relatif à la liberté de circulation n'a été signalé à la police au cours de la période considérée. Toutefois, les Serbes du Kosovo ont exprimé de plus de plus de préoccupations en matière de sécurité alors que les négociations sur le statut final conduites par la troïka entraînent dans leur phase finale.
40. Le 14 octobre, un millier de pèlerins serbes du Kosovo, de la Serbie et du Monténégro ont participé à une fête religieuse dans le Patriarcat de Pejë/Peć, le plus large rassemblement au Patriarcat au cours des huit dernières années. De nombreux pèlerins se sont également rendus au monastère de Visoki Dečani sans escorte ou déploiement du Service de police du Kosovo. Le 24 novembre, 2 000 autres Serbes du Kosovo ont participé à la célébration de la Saint-Stéphane au monastère de Visoki Dečani. La participation des pèlerins a donc atteint cette année un niveau record puisque seulement 700 personnes avaient participé à ces manifestations en 2005 et 1 400 personnes en 2006.
41. Le nombre de positions fixes de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) est passé de 9 à 24 en raison des mesures de sécurité additionnelles prises autour de sites du patrimoine culturel au cours des élections. Les points de contrôle supplémentaires sont réduits progressivement. La KFOR continuera de maintenir sa présence aux fins de sécurité 24 heures sur 24 dans deux localités minoritaires de la municipalité d'Obilić/Obiliq occupée par 85 Serbes du Kosovo.
42. Le service de transport humanitaire transporte tous les mois, selon les estimations, 32 000 bénéficiaires par train et 25 000 par autobus. Ce service est crucial dans la mesure où il assure aux minorités l'accès aux services et institutions essentiels et à différentes possibilités.
43. Le Comité consultatif de transport humanitaire ne fonctionne pas du fait, en partie, de la participation insuffisante du Ministère des communautés et des retours et des retards en matière de définition des procédures de sélection de nouveaux itinéraires. Le parc de véhicules est vieillissant et il convient d'établir de nouveaux itinéraires, en particulier sur les sites de retour.

Difficultés à surmonter

44. Le Ministère des transports et des communications devrait arrêter les modalités de sélection des nouveaux itinéraires de transport humanitaire, en consultation avec le Ministère des administrations locales et le Ministère des communautés et des retours. Il faudrait identifier des fonds pour l'établissement de ces nouveaux itinéraires.

Retours durables et droits des communautés et de leurs membres

45. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans l'exécution de plusieurs projets concernant les retours : 20 familles sont retournées à Vushtrri/Vučitrn dans le cadre d'un projet exécuté par le Ministère des communautés et des retours, 10 familles sont retournées dans la municipalité de Klinë/Klina, 20 dans la municipalité de Lipjan/Lipljan tandis que 110 personnes sont retournées au quartier rom (Mahala) de Mitrovicë/Mitrovica, ce qui porte à 436 le nombre total des personnes retournées dans ce quartier en 2007.

46. Il ressort d'une évaluation du processus de planification et d'exécution des stratégies de retour dans les zones municipales, qui a été effectuée par l'OSCE, que d'autres progrès sont nécessaires en matière de coordination entre les institutions centrales et locales et qu'il faudrait assurer une plus grande participation des représentants des personnes déplacées. Deux municipalités, Dragash/Dragaš et Kamenicë/Kamenica, ont préparé la stratégie de retour dans les zones municipales pour 2008, et seule Istog/Istok a inscrit dans le projet de budget de 2008 des crédits pour l'exécution de sa stratégie sans même avoir arrêté le texte définitif de celle-ci.

47. Le Mécanisme d'examen central, présidé depuis l'année dernière par le Ministère des communautés et des retours, a approuvé 18 documents de réflexion concernant des initiatives de retour et d'autres initiatives, pour un montant de plus de 11,3 millions d'euros. Le manque de fonds demeure le principal obstacle aux retours, le déficit actuel se chiffrant à 18 millions d'euros pour 23 projets multisectoriels de retours. Des ressources additionnelles seront nécessaires pour financer des projets de retours individuels et projets de développement et de stabilisation des communautés.

48. Les institutions provisoires ont participé à toutes les 38 visites organisées au cours de la période pour permettre aux personnes déplacées d'aller observer elles-mêmes la situation, et les responsables municipaux continuent d'apporter l'appui des autorités publiques au processus de retour.

49. Il n'y a pas eu de progrès en ce qui concerne la mise en place de la base de données des personnes déplacées qui aurait dû être achevée depuis longtemps. Toutefois, avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la base de données des personnes retournées au Kosovo mais d'autres efforts s'imposent de la part du Ministère des communautés et des retours avant que cette base de données ne soit opérationnelle.

50. En octobre, le Ministère de l'éducation, de la science et de la technologie a lancé une stratégie d'intégration des étudiants roms, ashkali et égyptiens dans le système éducatif du Kosovo, qui fait partie de la stratégie globale de développement de l'enseignement préuniversitaire au Kosovo pendant la période 2007-2017. La

stratégie prévoit l'enseignement en langue rom ainsi que l'enseignement de cette langue.

51. Le 22 novembre, les responsables des villages serbes du Kosovo Badoc/Badovac, Çagllavicë/Čaglavica et Sushicë/Sušica se sont entretenus avec la Compagnie d'électricité du Kosovo du paiement des factures en échange de l'amélioration de la fourniture d'électricité au niveau local. Une réunion de suivi pour discuter des clauses d'un accord dans ce sens est fixée au 30 novembre.

52. Le 31 octobre, le Gouvernement du Kosovo a fait un pas important vers l'établissement d'un cadre opérationnel et d'une politique générale de rapatriement en approuvant le projet de politique de réadmission; les procédures opérationnelles standard ont également été arrêtées. Par ailleurs, le Gouvernement avait approuvé précédemment, le 10 octobre, la stratégie de réintégration pour faciliter la réinsertion des rapatriés dans la société du Kosovo.

53. Dix-huit des 27 municipalités concernées ont présenté leur rapport du troisième trimestre sur la répartition équitable des crédits. Seulement huit d'entre elles (Deçan/Dečani, Kamenicë/Kamenica, Rahovec/Orahovac, Suharekë/Suva Reka, Shtërpçë/Štrpce, Shtime/Štimlje, Mitrovicë/Mitrovica et Prishtinë/Priština) ont atteint ou dépassé leur quota, contre 11 au cours de la même période en 2006.

Difficultés à surmonter

54. Il importe de renforcer la coordination interministérielle dans le domaine des retours, le Ministère des communautés et des retours s'employant davantage à donner à cet égard des orientations aux institutions municipales.

55. Les municipalités devraient tenir un état de toutes les plaintes relatives à l'accès aux services publics qui sont reçues dans leurs bureaux municipaux afin de les suivre et d'y donner suite efficacement. Il convient de renforcer les capacités des responsables des questions relatives à l'égalité des sexes de sorte qu'ils soient en mesure d'identifier les violations à caractère sexiste.

56. Il convient également d'établir des directives pour rationaliser le calendrier de formulation des stratégies de retour dans les zones municipales et le coordonner avec celui de la planification du budget municipal de sorte que les crédits nécessaires à l'exécution des stratégies soient inscrits dans les projets de budget.

57. Le Ministère des communautés et des retours doit établir des procédures rationnelles, conformément aux dispositions réglementaires pertinentes, pour combattre les irrégularités actuelles dans les domaines de l'administration et de la gestion financière.

58. Le Ministère des communautés et des retours doit prendre les mesures nécessaires pour créer une base de données des personnes déplacées et affecter des ressources additionnelles au financement de la mise en place, au niveau municipal, de bases de données des personnes retournées au Kosovo.

59. Le Ministère des finances et de l'économie et le Ministère des communautés et des retours doivent fixer une échéance ferme pour la présentation du plan annuel relatif aux projets en faveur des communautés minoritaires et des rapports sur la répartition équitable des crédits et prévoir des sanctions en cas de non-respect de l'échéance.

60. Chaque ministère du Kosovo a désormais un service des droits de l'homme pleinement opérationnel mais la coordination générale doit encore être améliorée. Dix-sept municipalités ont déjà créé leur service des droits de l'homme et toutes les autres municipalités devraient faire de même. Les structures qui ont été définies pour la mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre la discrimination doivent devenir opérationnelles.

61. Les projets concernant les retours et l'intégration des communautés devraient être reclassés dans le cadre de dépenses à moyen terme afin que soit mis en évidence le caractère continu du processus de retour et d'intégration.

Économie

62. Le processus budgétaire du Kosovo se poursuit comme prévu. Le 8 novembre, le Conseil économique et fiscal a approuvé le projet de budget du Kosovo pour 2008 dont le montant s'élève à 1 milliard 270 millions d'euros. C'est la première fois que le budget dépasse la barre de 1 milliard d'euros. Les dépenses de fonctionnement ont été limitées à 550 millions d'euros conformément à la recommandation du Fonds monétaire international (FMI) et le montant des dépenses d'équipement devrait passer de 200 millions d'euros en 2007 à 350 millions d'euros en 2008. Le projet de loi de finances pour 2008 attend encore d'être adopté par l'Assemblée.

63. Le taux d'exécution du budget reste faible, le Ministère des finances et de l'économie faisant état d'un taux d'exécution général, en novembre, de 64,5 % des crédits annuels des organismes émergeant au budget et d'un taux de dépenses d'équipement de 43 % du budget annuel au cours de la même période.

64. Conformément à la recommandation du FMI, le Gouvernement s'est engagé à réduire de 400 agents les effectifs de la fonction publique en 2008 et a rejeté un projet de loi relatif à la pension de retraite et à l'assurance invalidité en raison des risques budgétaires qui y sont associés.

65. L'Agence fiduciaire du Kosovo a procédé jusqu'à présent à 30 séries de privatisation et 545 nouvelles sociétés ont été créées avec le produit de la vente des avoirs de 312 entreprises publiques. Au total, 335 contrats de vente ont été signés et 156 autres attendent de l'être.

66. Au 1^{er} novembre, le montant total des recettes provenant de privatisations s'élevait à 345 271 484 euros dont 69 054 297 euros sont dus aux anciens employés d'entreprises privatisées, qui remplissent les conditions requises; sur ce dernier montant, 15 587 434 euros ont déjà été versés à l'Union indépendante des syndicats du Kosovo, qui distribue les fonds aux anciens employés.

67. Le Conseil d'administration de l'Agence fiduciaire du Kosovo a approuvé au total 102 liquidations, les recettes provenant de ces opérations s'élevant à 3 761 992 euros. Sept nouvelles sociétés ont été retirées du processus d'appel d'offres en raison de l'absence de registres cadastraux appropriés.

68. Le 1^{er} novembre, le Conseil d'administration de l'Agence fiduciaire du Kosovo a approuvé les plans de constitution en société de sept entreprises de gestion des déchets et de trois entreprises d'irrigation. C'est la phase finale de la constitution en société des entreprises publiques au Kosovo.

69. Il ressort des chiffres des recettes de la Compagnie d'électricité du Kosovo pour le troisième trimestre de 2007 que certaines améliorations peuvent être attribuées à un

meilleur contrôle des déconnexions et à l'amélioration de la facturation. Au total, 82,2 % de l'énergie disponible pour la vente ont été facturés et 94,4 % des montants correspondants ont été recouvrés. Dans l'ensemble, les montants correspondant à 77,6 % de l'énergie disponible pour la vente ont été recouvrés.

70. Une série d'indicateurs pour mesurer le respect des obligations fiscales au sein du système actuel ont été établis. Ces indicateurs permettent de mesurer les tendances dans les domaines tels que les demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la mise en recouvrement forcé des impôts. Selon des données récentes, le nombre de demandes de remboursement de la TVA a augmenté d'environ 300 % au premier semestre de 2007 et les mises en recouvrement forcé ont augmenté de 95 % par rapport à la même période en 2006.

Difficultés à surmonter

71. Le Gouvernement du Kosovo doit honorer pleinement les engagements pris auprès du FMI, notamment en ce qui concerne la nécessité d'exercer un contrôle plus strict des conditions à remplir pour percevoir une retraite de base et d'autres prestations sociales ou la nécessité de réviser ces conditions; un embargo sur l'adoption de tout nouveau régime de prestations sociales; l'alignement de la législation proposée sur les ressources disponibles; le commencement d'une planification détaillée afin d'assurer la réduction proposée des effectifs de la fonction publique.

72. Les organismes émergeant au budget doivent prendre immédiatement les mesures voulues pour appliquer les recommandations du Vérificateur général concernant les pratiques en matière d'achats et de gestion financière.

73. L'administration fiscale du Kosovo doit améliorer ses systèmes de recouvrement des recettes intérieures.

Droits de propriété

74. Au total, 48 décisions prises par la Commission des litiges relatifs aux logements et aux biens immeubles restent à appliquer sur les 29 160 affaires jugées.

75. L'application des décisions de la Commission se poursuit mais celle des décisions les plus épineuses ne se fait pas sans mal. Pour deux affaires récentes dans les municipalités de Klinë/Klina et une troisième dans la municipalité de Deçan/Deçani, le Service de police du Kosovo n'a pas aidé l'Office kosovar de la propriété immobilière à exécuter les décisions, ce qui est contraire à la loi sur le caractère final et exécutoire des décisions de la Commission. L'Office exécute entre 45 et 50 ordres d'expulsion par semaine et le nombre de personnes qui acceptent de se conformer volontairement aux décisions d'expulsion est en augmentation.

76. L'Office kosovar de la propriété immobilière a reçu jusqu'ici 32 961 plaintes concernant des propriétés agricoles, commerciales et résidentielles. Plus de 90 % de ces plaintes proviennent de la Serbie, du Monténégro et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, et sont introduites par toutes les communautés. Toutes les plaintes devront être présentées au plus tard le 3 décembre. La Commission kosovare des litiges relatifs aux biens immeubles s'est déjà prononcée sur 1 513 affaires.

77. L'application du programme de location des biens administrés par l'Office kosovar de la propriété immobilière se poursuit : 2 617 détenteurs de biens ont

inclus leur propriété dans ce programme dans le cadre duquel 384 locataires ont été expulsés et des loyers d'un montant total de 373 240 euros ont été perçus auprès de 758 occupants.

78. Le registre numérique des droits de propriété immobilière est pleinement opérationnel dans 23 bureaux municipaux du cadastre.

79. Le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire a nommé un nouveau coordonnateur qui est chargé d'assurer une meilleure coordination de l'application des normes.

Difficultés à surmonter

80. La réforme législative relative aux droits de propriété doit se poursuivre. Le projet de loi sur l'organisation des institutions cadastrales a été envoyé au Gouvernement pour examen plus approfondi. Le projet de loi sur les logements et celui sur le traitement des constructions illégales attendent d'être adoptés par l'Assemblée du Kosovo. Le projet de loi sur la vente d'appartements et le statut d'occupation doit être harmonisé avec la législation existante concernant l'Agence fiduciaire du Kosovo et l'Office kosovar de la propriété immobilière avant qu'il ne puisse être adopté.

81. Les autorités municipales de Mitrovicë/Mitrovica réaménagent les terres publiques dans deux anciennes zones résidentielles du quartier rom (Mahala) où des implantations sauvages de communautés minoritaires sont présentes de longue date. Cette action perturbe la régularisation de l'implantation et met en évidence la nécessité d'élaborer un plan d'action sur les implantations sauvages pour l'ensemble du Kosovo.

82. Une demande de régularisation d'une implantation sauvage à Istog/Istok qui a fait l'objet d'un accord entre la municipalité et l'Agence fiduciaire du Kosovo est en instance d'approbation. Le fait que l'implantation soit située dans une « zone de protection » proposée autour d'un monastère orthodoxe serbe risque d'en empêcher la régularisation et le retour des anciens habitants.

83. Le nombre de litiges immobiliers sur lesquels il n'a pas encore été statué s'élève à 10 724. Il faut appliquer la stratégie visant à résorber l'arriéré d'affaires concernant ces litiges.

84. Il importe que les municipalités adoptent des plans d'aménagement municipal et que les institutions du Kosovo accordent la priorité à l'exécution de plans d'aménagement du territoire pour des zones spéciales afin d'éviter les constructions sur des sites faisant partie du patrimoine culturel ou présentant un intérêt écologique. Les constructions illégales et les projets d'urbanisation sauvage demeurent des pratiques courantes.

85. Des préoccupations subsistent quant à la mise en œuvre convenable des expropriations par les institutions kosovares.

Patrimoine culturel

86. La Commission chargée de la reconstruction s'est réunie régulièrement depuis la reprise de ses activités en juillet. Elle a dépensé jusqu'à présent plus de 3 millions d'euros et demandé un budget de 1,8 million d'euros pour 2008. Les travaux

devraient commencer sur six sites de l'Église orthodoxe serbe tandis que les offres concernant cinq autres sites sont à l'examen en vue de l'adjudication de contrats.

87. Quelques revers ont été enregistrés en raison du vol des nouveaux revêtements de plomb des toits de l'église de la Vierge de Ljeviška et de l'église Saint-Cyriaque à Prizren, ainsi que de l'église Saint Nicolas à Prishtinë/Priština. Tous les trois sites avaient déjà été victimes de ce type de vol par le passé. Un autre incident a été l'interruption des travaux de reconstruction à Gjakovë/Dakovica en novembre par les autorités municipales au motif de l'absence d'un permis de construire. Les entrepreneurs qui se trouvaient sur le site ont également été intimidés par trois hommes armés qui ont menacé de faire sauter le matériel si les travaux se poursuivaient.

88. Le Service de police du Kosovo a enregistré au total 18 incidents dans lesquels des sites du patrimoine culturel ont été notamment la cible d'actes de vandalisme, de tentatives d'incendie criminel et de vols. Deux personnes ont été arrêtées; les enquêtes concernant plusieurs affaires sont en cours. Le Service de police du Kosovo continue d'effectuer plus de 2 000 patrouilles/visites régulières par semaine sur les sites religieux et culturels. Depuis novembre, il a également accru la surveillance et les patrouilles sur les sites religieux dans toutes les régions.

89. Le 16 novembre, le Gouvernement du Kosovo a approuvé l'allocation de 50 000 euros pour mettre en œuvre de nouvelles mesures de sécurité sur les sites que l'Église orthodoxe serbe juge les plus vulnérables. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a également approuvé les crédits pour le nettoyage de deux cimetières juifs à Prishtinë/Priština.

90. Le 11 septembre, le Premier Ministre a signé une instruction administrative interdisant provisoirement les constructions dans les zones de protection du patrimoine culturel et religieux.

Difficultés à surmonter

91. Toutes les parties prenantes doivent continuer d'apporter à la Commission chargée de la reconstruction l'appui dont elle a besoin pour finir de s'acquitter de ses fonctions d'ici à la fin de 2008 comme prévu. Les incidents répétés de vol survenus dans certaines églises reconstruites et d'autres incidents de ce genre continuent de compromettre les réalisations de la Commission. L'amélioration des mécanismes de sécurité est certes nécessaire mais une solution plus efficace et plus durable exigerait que les églises soient habitées et soient en activité.

92. Sur les sept lois subsidiaires nécessaires pour la mise en œuvre de la loi sur le patrimoine culturel, trois seulement ont été élaborées jusqu'à présent. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports a mis au point les instruments en question. Il faudrait cependant définir dans un texte législatif subsidiaire une politique d'allocation de fonds pour la protection du patrimoine culturel.

93. L'Assemblée du Kosovo doit créer officiellement le Conseil du Kosovo sur le patrimoine culturel et assurer son budget.

94. Il faudrait que les institutions provisoires continuent de rechercher les moyens d'assurer convenablement la protection des sites du patrimoine culturel. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports doit achever l'inventaire du

patrimoine archéologique et architectural et des biens meubles, et créer une base de données centrale à accès public.

95. Il faudrait redynamiser le dialogue technique entre Belgrade et Priština sur les questions culturelles. En attendant, il faudrait réactiver les mécanismes existants des coordonnateurs respectifs des questions culturelles.

Dialogue

96. Le 3 octobre, le Gouvernement a remplacé les membres du Groupe de travail sur les retours par une nouvelle équipe de cinq membres, dont un Serbe du Kosovo.

97. Le Groupe de travail sur les personnes disparues continue de se réunir sporadiquement en séances privées mais peu de progrès ont été accomplis.

98. Les groupes de travail sur l'énergie et sur les transports et les communications ont été inactifs au cours de la période considérée.

Difficultés à surmonter

99. Il faudrait s'employer à redynamiser les groupes de travail sur le dialogue.

Corps de protection du Kosovo

100. La représentation des minorités dans le Corps de protection du Kosovo est demeurée stable tout au long de la période considérée. Sur 2 906 membres actifs, 6,6 % proviennent de communautés minoritaires, dont 1,4 % sont des Serbes du Kosovo.

101. Les femmes continuent d'être représentées à tous les niveaux du Corps de protection du Kosovo, mais elles sont relativement peu nombreuses (3 %).

102. Au cours de la période considérée, le Conseil disciplinaire a examiné sept affaires individuelles, qui ont toutes abouti à des renvois pour absence non autorisée. Un amendement au code disciplinaire a été approuvé, qui habilite le Corps de protection du Kosovo à suspendre temporairement le versement du salaire de ses membres absents plus de sept jours sans autorisation.

103. Le Corps de protection du Kosovo continue de s'attacher à créer et à maintenir sa capacité opérationnelle. Il s'emploie à renforcer sa capacité en matière de déminage grâce à la formation continue de manière à habiliter des équipes à neutraliser des munitions de gros calibre. La sensibilisation des minorités ethniques et les projets humanitaires restent prioritaires.

Difficultés à surmonter

104. Le Bureau du Coordonateur du Corps de protection du Kosovo et la Force de paix au Kosovo collaborent à des initiatives tendant à entretenir et renforcer la coopération entre les deux institutions dans le cadre d'activités visant à soutenir les opérations du Corps et à préserver son image aux yeux du public.

105. Suite à l'audit de la préparation aux situations d'urgence et des secours civils, auquel procède actuellement le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le rôle du Corps de protection du Kosovo en matière de protection civile devra être renforcé de manière à développer au sein des institutions provisoires des capacités efficaces de gestion des crises et des situations d'urgence.

Annexe II

**Composition et effectif de la composante de police
de la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo**

(Au 30 novembre 2007)

<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pays</i>	<i>Effectif</i>
Allemagne	146	Lituanie	6
Argentine	10	Malawi	4
Autriche	22	Népal	17
Bangladesh	27	Nigéria	20
Brésil	2	Norvège	15
Bulgarie	49	Ouganda	4
Chine	15	Pakistan	176
Croatie	13	Philippines	40
Danemark	24	Pologne	135
Espagne	12	Portugal	4
États-Unis d'Amérique	238	République tchèque	25
Fédération de Russie	45	Roumanie	181
Finlande	10	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord . .	61
France	49	Slovénie	15
Ghana	48	Suède	37
Grèce	9	Suisse	9
Hongrie	15	Turquie	131
Inde	82	Ukraine	166
Italie	30	Zambie	10
Jordanie	68	Zimbabwe	17
Kenya	15		
Kirghizistan	9		
Total			2 011

Composition du Service de police du Kosovo

(Au 30 novembre 2007)

<i>Catégorie</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Effectif</i>
Albanais du Kosovo	84,37	6 041
Serbes du Kosovo	10,00	716
Membres d'autres minorités ethniques	5,63	403
Total		7 160
Hommes	86,41	6 187
Femmes	13,59	973

Annexe III

Composition et effectif de la composante liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 30 novembre 2007)

<i>Pays</i>	<i>Nombre d'officiers de liaison</i>
Argentine	1
Bangladesh	1
Bolivie	2
Bulgarie	1
Chili	1
Danemark	1
Espagne	2
Fédération de Russie	1
Finlande	2
Hongrie	1
Irlande	4
Jordanie	2
Kenya	2
Malaisie	1
Malawi	1
Népal	1
Norvège	1
Nouvelle-Zélande	2
Pakistan	2
Pologne	1
Portugal	2
République tchèque	1
Roumanie	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Ukraine	2
Zambie	1
Total	41

